



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
HACA
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > « Le défi premier de la régulation des contenus médiatiques numériques est de réguler sans porter atteinte à la liberté d'expression » Mme Akharbach au cours inaugural de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

[A](#) [1] [A](#) [1]

« Le défi premier de la régulation des contenus médiatiques numériques est de réguler sans porter atteinte à la liberté d'expression » Mme Akharbach au cours inaugural de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

10 déc 2020













« La régulation des contenus médiatiques à l'ère de la communication digitalisée et globale est un chantier complexe et porteur de plusieurs défis et urgences. Le premier défi consiste à trouver les outils et les démarches idoines pour réguler sans porter atteinte à la liberté d'expression. L'urgence, elle, procède du fait que la transformation digitale de la communication et des médias a des impacts importants sur les valeurs culturelles des sociétés, sur leur cohésion, sur leur fonctionnement démocratique, sur leur sécurité, etc. », a déclaré Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle -HACA-, lors du cours inaugural de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication -ISIC- à Rabat qu'elle a donné le 10 décembre 2020, date qui coïncide avec la Journée Internationale des Droits de l'Homme.

Relevant qu'il y a un consensus de plus en plus large sur la nécessité et l'urgence d'instaurer une régulation efficiente des plateformes numériques globales, Mme Akharbach a souligné que « ces besoins en régulation sont justifiés par la montée en puissance de contenus nuisibles tels que le discours de haine et de polarisation culturelle, les pratiques de désinformation et de manipulation, les interférences dans les élections, la pédophilie, le cyber-harcèlement, les atteintes à la vie privée, les risques pour la santé, ... ».

La Présidente de la HACA a aussi estimé que « les plateformes telles que facebook, Youtube, Twitter, ont certes, sous la pression des Etats et des sociétés civiles, mis en place certains mécanismes d'autorégulation, mais cet effort demeure selon la perspective des régulateurs, minime, insuffisamment proactif et ne permet pas de régler les dommages subis par les victimes des contenus nuisibles ».

« Dans le contexte marocain, plusieurs démarches devraient être soutenues pour à la fois protéger la société contre les risques de la communication digitale et l'habiliter à en exploiter le potentiel

d'innovation et de développement » a-t-elle estimé en donnant un aperçu de quelques démarches à déployer à cet égard tel que la promotion du journalisme de qualité, le renforcement de l'éducation aux médias ou encore le développement des études sur les médias dont notamment la sociologie des médias sociaux.

Cette conférence qui inaugure l'année universitaire de l'ISIC a été donnée en présentiel en présence des étudiants, des enseignants, des journalistes et membres d'associations œuvrant dans le domaine des médias. Elle a été aussi diffusée en live sur la page Facebook de l'Institut et sur sa chaîne Youtube.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>